



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 64302

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'étudiants français à l'étranger. Il lui demande le nombre d'étudiants français en Chine et la ventilation par filières.

Texte de la réponse

Si globalement la Chine accueille plus d'étudiants étrangers (195 500) qu'elle n'en envoie à l'étranger (144 000), c'est le rapport inverse que l'on observe pour la mobilité étudiante entre la France et la Chine. Ainsi, pour l'année scolaire 2008-2009, la France compte 20 150 étudiants chinois dans les universités françaises, alors que la Chine accueille pour la même période 5 060 étudiants français. S'agissant de l'accueil d'étudiants étrangers, les effectifs d'étudiants français en Chine sont en augmentation de 7,6 % par rapport à l'année scolaire précédente (4 700 étudiants français en Chine en 2007-2008 ; 5 060 en 2008-2009). Sur ces 5 060 étudiants, 1 909 sont en formation de courte durée (37,7 %) et 1 695 en formation linguistique de longue durée (33,5 %), le plus souvent dans des classes pour étudiants étrangers (en 2007, la proportion d'étudiants étrangers suivant des enseignements de langue chinoise de longue durée s'élevait à 23,18 %). Les 30 % restants se répartissent entre toutes les disciplines des sciences exactes ou les sciences de l'homme et de la société. Le nombre d'étudiants français intégrés à un cursus diplômant de premier, deuxième et troisième cycle reste assez faible : 434 (8,6 %) en licence longue (benke), 203 (4 %) en master et seulement 23 (0,5 %) en doctorat. Enfin, ils étaient 7 % à suivre une formation dite « professionnelle » (zuanke). S'agissant de leur répartition géographique, Shanghai est la ville universitaire accueillant le plus d'étudiants français. alors qu'elle reste derrière Pékin en termes d'étudiants étrangers toutes origines confondues. Cette mobilité française vers la Chine, en constante progression, est soutenue par plusieurs dispositifs visant à une meilleure structuration de la mobilité étudiante entre les deux pays et à une amélioration de la qualité des échanges. On peut citer notamment l'arrangement administratif sur la reconnaissance réciproque des études et des diplômes en vue d'une poursuite d'études supérieures dans le pays partenaire, révisé en 2007 pour permettre la prise en compte des nouvelles dispositions du système LMD. On peut noter également la signature en novembre 2009 d'un accord de cofinancement de bourses doctorales (Caï Junpei), qui permet de contribuer au renforcement et à un meilleur équilibre des flux d'étudiants doctorants entre les deux pays ainsi qu'à une réorientation des flux d'échanges vers des disciplines considérées comme prioritaires. Les détails concernant la ventilation par filières des étudiants français en Chine ne sont pas communiqués par les autorités chinoises, et il est à noter que tous les étudiants ne se manifestent pas nécessairement auprès de notre ambassade.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64302

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11066

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1158